

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

Rivière de MORLAIX / DOSSEN

Département du FINISTERE (29) / Commune de MORLAIX (29600)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Côté nord du pont de Morlaix	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le pont de Morlaix n'est pas spécifiquement mentionné sur le Scan Littoral, et plusieurs ponts traversent la rivière sur la commune. Sachant que cette limite figurait déjà dans le décret du 04/07/1853, il ne peut s'agir d'un pont récent. Comme le viaduc de Morlaix est mis en service en 1865, il s'agirait d'un pont plus ancien. La donnée SIG transmise par la DDTM 29 propose une limite (peut-être au niveau d'un ancien pont) reproduite à l'identique mais sans pouvoir valider le positionnement (correspond à la limite du trait de côte Histolitt). Positionnement douteux (incertitude > 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

